



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
24 MAI 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt quatre mai deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le dix sept mai deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY (absente lors de la 1<sup>ère</sup> délibération), Hélène ALLIETTA, François BERGA, Jean-Michel CARRETERO, Philippe BERNARD,

**REPRESENTES** : Yvon CASTINEL à Jean-Jacques DECORDE, Bruno BRETON à Bernard RAMOND, Magalie TRAMIER à Claire BLANC, Diana PELLETIER à Martine CHABERT, Corinne ARCHAMBAULT à Kellie CARMET, François BERGA, à Hélène ALLIETTA, Valérie FARGIER à Jean-Michel CARRETERO

**SECRETARE DE SEANCE** : Philippe BERNARD

DELIBERATION N° 2023-048	<b>Ressources Humaines</b>  Ouvertures et fermetures de postes au 1 <sup>er</sup> juillet 2023 – Modification du tableau des effectifs
-----------------------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment R.2313-8 ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2023  
Reçu en préfecture le 26/05/2023  
Publié le  
ID : 013-211300504-20230524-DB\_2023\_048-DE

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.515-1 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 avril 2023 pour les suppressions d'emplois ;

Il convient de procéder aux ouvertures et fermetures de postes suite aux avancements de grade 2023, aux recrutements et aux départs (mutation, retraite, reclassement...) :

### EMPLOIS A CREER :

#### FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi de Technicien territorial à Temps Complet
- 2 emplois d'Adjoint technique à Temps Non Complet (28h)

### EMPLOIS A SUPPRIMER :

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 emploi d'Adjoint Administratif à Temps Non Complet

#### FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet
- 1 emploi d'Agent de Maîtrise à Temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps Complet
- 1 emploi d'Adjoint technique à Temps Complet

### Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les ouvertures et les fermetures de poste décrites ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DIT** que le tableau des effectifs sera mis à jour à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

La Secrétaire de Séance

Philippe BERNARD



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



## au 1er Juillet 2023

Filières	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES	EFFECTIFS POURVUS CONTRACTUELS PERMANENTS	POSTES VACANTS	dont TNC
Administrative	A	5	4	0	1	0
	B	11	10	0	1	0
	C	26	24	0	2	3
<b>TOTAL ADMINISTRATIVE</b>		<b>42</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Technique	A	2	1	0	1	0
	B	5	3	1	1	0
	C	70	57	6	7	6
<b>TOTAL TECHNIQUE</b>		<b>77</b>	<b>61</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
Culturelle	B	9	0	9	0	8
	C	2	0	1	1	0
<b>TOTAL CULTURELLE</b>		<b>11</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
Sociale	C	2	2	0	0	0
Animation	C	1	1	0	0	0
<b>TOTAL SOCIALE ANIMATION</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Police	B	1	1	0	0	0
	C	6	5	0	1	0
<b>TOTAL POLICE</b>		<b>7</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>140</b>	<b>108</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>17</b>

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le



ID : 013-211300504-20230524-DB\_2023\_048-DE